

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu la décision du directeur n° 3/2014 du 1^{er} février 2014 portant organisation fonctionnelle du pôle management et ressources et créant une fonction de chef de projet contrat de retour à l'équilibre financier et l'attribuant à Madame Emmanuelle FOUJU
- Vu l'organigramme de la Direction des Hôpitaux de Chartres, en date du 02 février 2015,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique.

Décide :

Article 1 : attributions

Madame Emmanuelle FOUJU exerce les attributions de chef de projet contrat de retour à l'équilibre financier selon l'organigramme de la Direction adjointe annexé à la présente décision.

Elle assure la sécurité juridique des diverses activités relevant de ses domaines d'intervention.

Elle veille à l'optimisation de l'organisation et de l'efficience des activités relevant de ses attributions.

Dans le cadre de l'organisation de l'établissement, elle participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques professionnels.

Elle est le Directeur Référent du Pôle Médico-technique

Article 1.1

Pour l'exercice de ces attributions, Madame Emmanuelle FOUJU reçoit délégation générale de signature pour :

- ✓ tous les documents en matière de responsabilités et de compétences de l'unité signés à l'occasion des permanences de Direction.

Article 2

Madame Emmanuelle FOUJU rend compte régulièrement au Directeur, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.



A Chartres, le 21 mai 2015

Le Directeur,

Raoul Pignard
Raoul PIGNARD

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Emmanuelle FOUJU	<i>Emmanuelle FOUJU</i>

Copie :

- intéressée
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs